

Les tondues de la Libération

Communication publiée par l'auteur dans le *Journal du Périgord* de mai 2006.

Introduction

À la fin du mois d'août 1944, pour l'immense majorité des Périgourdins, les rires succèdent aux larmes : le département de la Dordogne est enfin libéré de toute occupation allemande.



Quand il s'agit d'évoquer la Libération, curieusement, ce sont toujours les mêmes images qui viennent à l'esprit: les scènes de liesse populaire, les défilés de résistants paradant dans les rues des villes et des villages libérés, les cérémonies patriotiques, les bals et les flonflons sur les places publiques... les tontes "collaboratrices". C'est un fait : les tondues de la Libération sont nombreuses Bergerac, Périgueux, Sarlat, Mussidan...

Groupe de femmes tondues, photographiées devant l'entrée principale du Palais de Justice de Bergerac, septembre 1944.

Volonté de justice ou fureur de punir ? La question demeure sensible. Il est vrai que, dans le département, les exactions commises par les forces d'occupation nazies et leurs supplétifs sont terribles. Les passions sont exacerbées et les foules réclament des boucs émissaires ! Les événements qui s'en suivent provoquent, a posteriori, un profond traumatisme dans

l'opinion... sentiment de malaise que chacun tente de bien vite effacer. Peine perdue : les tondues ont définitivement marqué le souvenir collectif.

Bien qu'aujourd'hui le sujet soit encore brûlant, une relecture de cette page obscure de notre histoire s'imposait. Dans son édition n°17-18, la revue Arkheia – Histoire, mémoire du XXe siècle en Sud-Ouest – consacre tout un dossier aux tondues de 1944 en Dordogne. L'auteur du dossier, Jacky Tronel, s'appuie sur des sources d'archives publiques et privées, sur les journaux de l'époque (Combat républicain, Les Voies nouvelles, France libre, Bergerac libre...), sur quelques témoignages, ainsi que sur une collection de photos et de cartes postales des tondues de Bergerac. Que ressort-il de cette étude? À rebours des idées reçues qui voudraient que les tontes aient été accomplies spontanément, dans la liesse de la Libération, l'analyse révèle qu'elles furent instrumentalisées et planifiées de longue date, le plus souvent avec le blanc-seing d'autorités administratives établies et souveraines. Au fil des photographies (pour la plupart inédites), l'historien scrute les différentes étapes de cette mise en scène, de ce "carnaval moche" au cours duquel le coiffeur du village apparaît en blouse blanche, où le photographe est convié pour immortaliser une scène dont la dimension voulue comme pédagogique est patente... Mais pour quoi faire? La mémoire collective n'a voulu reconnaître dans ce type d'événement qu'une seule cause, celle de "collaboration horizontale". Pourtant, l'examen des dossiers de procédure, ainsi que les registres d'écrou de centaines de femmes internées au camp de Mauzac révèlent que le motif de "relation (sexuelle) avec l'ennemi" est notoirement insignifiant : l'atteinte à la sûreté de l'État, la trahison, l'intelligence avec l'ennemi représentant près des neuf dixièmes des causes d'emprisonnement. Il n'en reste pas moins que ces femmes subirent une double peine : pour s'être engagées dans la mauvaise voie au nom de leurs idées politiques ou bien de choix personnels – ce qu'elles payèrent en tant que citoyennes justiciables – et pour l'avoir fait en tant que femmes – ce qui leur valut de subir ce cérémonial avilissant... sans parler de toutes celles qui furent tondues pour des crimes qu'elles n'avaient pas commis, sur dénonciation, "pour l'exemple"... Vouées à la vindicte publique et humiliées, exhibées sous les quolibets et les crachats de la foule, ces femmes "épurées" n'ont souvent rien compris du déferlement de violence dont elles ont fait l'objet. Elles furent le plus souvent les victimes expiatoires de quatre années d'occupation.

Il est important de bien distinguer l'épuration extrajudiciaire, qualifiée de "sauvage", de l'épuration judiciaire, qualifiée de "légale". À l'initiative des organisations issues de la Résistance (FFI, comités de libération) et des commissaires de la République, des tribunaux réguliers sont établis. Ils succèdent aux juridictions exceptionnelles et portent le nom de cours martiales, de tribunaux militaires ou de tribunaux populaires. Le 5 septembre 1944, une Cour martiale FFI est créée en Dordogne. Elle siège à Périgueux jusqu'au 20 octobre 1944. En 23 sessions comparaissent 172 personnes, 20 % d'entre elles sont condamnées à mort. Le 6 novembre, une juridiction civile, la Cour de justice, est mise en place. Entre le 13 novembre 1944 et le 4 août 1945, elle tient 119 audiences. Du 28 novembre 1944 au 30 juillet 1945, parallèlement à la Cour de justice siège une Chambre civique. Elle juge les faits de collaboration mineurs et prononce 176 condamnations à l'indignité nationale.





Groupe de tondues photographiées devant l'entrée principale du Palais de Justice de Bergerac, septembre 1944

La revue <u>Arkheia</u> s'intéresse également aux lieux et aux conditions de détention épouvantables qu'ont subies les femmes internées à Périgueux (à la caserne du 35e RAD et à la prison Beleyme) ainsi qu'aux camps de Mauzac (plus particulièrement le Camp Sud qui fonctionne en tant que prison pour femmes du 22 octobre 1947 au 15 février 1951). À Mauzac, la figure la plus connue est Madeleine Corabœuf, alias Magda Fontanges, actrice, journaliste et maîtresse du Duce avant guerre...

Le choix qu'a fait l'auteur d'utiliser les photos de tondues pour témoigner et illustrer son propos n'est pas innocent. Si, aujourd'hui, la représentation de cette forme spectaculaire de machisme dérange et embarrasse, elle fait également horreur. C'est bien là la marque d'une profonde évolution des mentalités!

Auteur : Jacky Tronel, chercheur associé au projet "Prison militaire du Cherche-Midi", Maison des Sciences de l'Homme (Paris), membre du comité scientifique de la revue Histoire Pénitentiaire et membre du comité de rédaction de la revue d'Histoire Arkheia. Contact : <u>tronel.jacky@wanado</u>

Sources:

Sources : Archives départementales de la Dordogne et de la Gironde et registres d'écrou de la prison de Mauzac (Dordogne)

Crédit photos : Collection J. Tronel.